

Travailleurs sans-papiers : 3 ans de lutte et une réponse

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est engagée en octobre 2008 dans la campagne « Non au racket sur les cotisations sociales des sans papiers, non à l'injustice fiscale ». Depuis cette date, nous avons co-organisé avec les 42 organisations membres de cette campagne (Droits devant !!, Collectif de Sans Papiers du 17ème, de Vitry, GISTI, RESF, ATTAC, SUD Travail, Solidaires Pôle Emploi...) plusieurs occupations pacifiques de Centres des Finances Publiques. Ces actions ont contraint, le chef du pôle fiscal de la DGFIP d'abord, le directeur de cabinet de V. Pécresse ensuite, à nous recevoir. Lors de ces audiences, des travailleurs sans papiers faisaient partie de la délégation pour apporter leurs témoignages. A quatre reprises, nous avons « bousculé » l'administration qui était loin d'imaginer la réalité du vécu des travailleurs sans papiers, en particulier dans leurs relations avec les services de l'Etat.

A chaque fois, nous avons dénoncé l'incohérence et l'hypocrisie du gouvernement qui refuse de régulariser les sans papiers alors que des milliers d'entreprises profitent de cette main-d'œuvre contrainte d'être non déclarée et aggravent ainsi la fraude fiscale.

Nous avons également évoqué à plusieurs reprises avec les responsables des bureaux GF de la DGFIP, documents et témoignages à l'appui, toutes les situations particulières, et donc injustes, rencontrées par les sans papiers à l'occasion de leurs démarches auprès des Centres des Finances publiques.

En effet, à l'occasion des permanences militantes fiscales organisées en 2010 et 2011, nous avons rencontré beaucoup de situations totalement injustes, donc à corriger.

Nous avons particulièrement insisté sur :

- Les craintes et la peur provoquées par la réception de certains courriers administratifs (convocation avec pièce d'identité) qui conduisent les sans papiers à ne pas oser répondre ou se déplacer et donc à ne pas obtenir d'avis d'imposition ou de non imposition.
- Le fait que les travailleurs sans papiers contraints de travailler « au noir », mais qui souhaitent déposer leurs déclarations de revenus, doivent rembourser leur PPE éventuelle.
- Le manque de compréhension de l'administration sur leurs conditions d'hébergement, donc de domiciliation fiscale. (4 matelas dans 11m2, ça existe ...malheureusement).
- L'existence d'associations et de syndicats qui pourraient se porter garants de l'authenticité des déclarations de travailleurs sans papiers.
- Les méthodes douteuses de certains employeurs qui établissent de fausses fiches de paies et qui, de ce fait, mettent leurs travailleurs sans papiers encore plus en difficulté lorsque l'administration fiscale les examine en étant alors induite en erreur.
- Les effets de la DPR quand plusieurs travailleurs sans papiers sont déclarés sous le même nom (donc surimposés) et les difficultés qu'ils rencontrent en cas d'homonymie ou d'utilisation d'alias.

La réponse du ministre

Le 23 décembre 2010, alors que ces prédécesseurs n'avaient jamais daigné nous répondre, Valérie Pécresse nous a adressé un courrier qui précise : « j'ai demandé à la DGFIP que la note adressée aux CFP en vue de la prochaine campagne de déclarations de revenus mentionne explicitement qu'il faut traiter de manière homogène les déclarations de revenus des travailleurs sans papiers ».

Si cette reconnaissance officielle est une avancée non négligeable pour notre lutte, la régularisation étant la seule solution permettant l'arrêt des injustices, elle va aussi aider les agents des Finances Publiques dans leurs relations avec ces contribuables. En tous cas, une hypocrisie est tombée : à partir du moment où l'administration fiscale envoie des déclarations de revenus préimprimées, voire préremplies pour certaines, à des milliers de travailleurs sans papiers, c'est bien la moindre des choses d'affirmer qu'ils doivent être traités de manière homogène.

Mais nous regrettons l'absence d'intervention de la Ministre auprès de son collègue de l'Intérieur, comme nous le lui avons demandé, afin de lui suggérer de réviser les critères de régularisation. En effet, à partir du moment où un ministère aux missions régaliennes reconnaît l'existence des travailleurs sans papiers et accepte leurs Impôts, la logique voudrait que tous les services de l'Etat, préfectures comprises, fassent de même.

Les travailleurs sans papiers sont avant tout des travailleurs qui n'ont aucun droit alors qu'ils devraient pouvoir travailler et vivre librement, comme tout être humain. Mais c'est bien sous la pression que la ministre a fait un pas vers une reconnaissance concrète de leur existence et de leur spécificité, et nous devons donc rester vigilants pour qu'ils soient traités conformément à l'esprit républicain « Liberté – Egalité – Fraternité ».

Enfin, n'oublions pas que l'augmentation des charges de travail ne doit pas nous conduire à avoir de mauvais réflexes ni à provoquer des inégalités « informelles » d'accès aux droits.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires appelle ses adhérents, et plus largement les agents, à ne pas tomber dans le piège des discours simplistes et dangereux qui accusent « l'autre » d'être responsable de tous nos maux.

favorable mais partielle

La lutte continue !

La campagne «Non au racket sur les cotisations sociales des sans papiers, non à l'injustice fiscale» ne se limite pas aux seules questions fiscales. Elle s'est « invitée », en décembre, à la direction de Pôle emploi, pour réclamer la rétroactivité des droits sociaux en cas de régularisation après des années de cotisations. En ce moment, les acteurs de cette campagne rencontrent les partis politiques pour leur demander de faire de la régularisation des sans papiers un axe de leur campagne électorale (pour mémoire, 105 000 régularisations ont été effectuées en France en 1982). En mai, nous organiserons, pour la troisième année consécutive, des permanences fiscales militantes afin d'aider les sans papiers à remplir leurs obligations déclaratives

Nous continuerons d'interpeller les pouvoirs publics et d'agir pour que cessent cette «délocalisation sur place» (surexploitation d'une main-d'œuvre étrangère en France pour baisser les coûts de production) qui, au final, pénalise l'ensemble du monde du travail.

Les raisons de notre engagement aux côtés des sans-papiers

◆ *L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est un syndicat porteur de valeurs résolument orientées vers la défense des travailleurs et la lutte contre les injustices.*

◆ *Notre champ professionnel est directement concerné par la situation des travailleurs sans papiers puisque ceux-ci, dans leur immense majorité, déclarent leurs revenus, sont parfois imposables et bien entendu payent de la TVA. Le sujet des sans papiers est donc aussi un sujet fiscal.*

Et comme nous considérons qu'en démocratie le lien entre le citoyen et la société s'effectue notamment par l'impôt, nous nous devons d'être à leurs côtés.

◆ *Les travailleurs sans papiers participent au développement de notre économie, à la vie sociale de leurs quartiers et contribuent par l'impôt au fonctionnement de notre société.*

◆ *Licencier ces travailleurs et les expulser, alors qu'ils sont établis depuis longtemps et que leurs enfants sont scolarisés, est une injustice phénoménale.*

Ils ont droit à notre considération et à leur dignité.

D'autant plus qu'en cas d'expulsion, l'Etat et les organismes sociaux gardent les cotisations versées !

◆ *Ils subissent parfois une rupture d'égalité de traitement car certaines directives orales entraînent la destruction de leurs 2042 au motif qu'ils sont soupçonnés d'être sans papiers !*

